

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

RH/SG/242873

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'année 2024, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
AGNES Stéphane	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/07/2024
CHAMPS Véronique	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/07/2024
DAVOURIE Sylvie	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/07/2024
GAUDOT Mikaël	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/07/2024
LEMAGNEN Lise	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/07/2024
PERROTTE Yann	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/07/2024

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président

David MARGUERITTE



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

RH/SG/242872

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2024, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
HEARD Franck	Adjoint technique territorial	01/07/2024
LE DRET FOLLIOU Fabrice	Adjoint technique territorial	01/07/2024
LEGOUPIL David	Adjoint technique territorial	01/07/2024
MINTA Christopher	Adjoint technique territorial	01/07/2024
MOGNOL Pablo	Adjoint technique territorial	01/07/2024
TEKKOUK Magali	Adjoint technique territorial	01/07/2024
AGNES Nadia	Adjoint technique territorial	01/10/2024
COSNEFROY Clémence	Adjoint technique territorial	01/12/2024
LA NEELLE Maxime	Adjoint technique territorial	01/12/2024
VAULTIER Jérémy	Adjoint technique territorial	01/12/2024
TOMIETTO Eric	Adjoint technique territorial	29/12/2024

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président,

David MARGUERITE



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

RH/SG/242875

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2024, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
DUFOUR Ludovic	AGENT DE MAITRISE	01/07/2024
GOURHAND Benoit	AGENT DE MAITRISE	01/07/2024
LECROQ Annick	AGENT DE MAITRISE	01/07/2024
MELKIOR Mickaël	AGENT DE MAITRISE	01/07/2024
RIGOBERT David	AGENT DE MAITRISE	01/07/2024

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président,

David MARGUERITTE



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE

RH/SG/242879

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
JOYEUX Sandra	AGENT SOCIAL	30/12/2024

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président,

David MARGUERITTE



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

RH/SG/242871

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'année 2024, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
BLANCHARD Marie Pierre	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/07/2024
DUBOST Réjane	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/07/2024
NORDEZ Sophie	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/07/2024
LA ROQUE Laetitia	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	31/07/2024

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

RH/SG/242870

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2024, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
AUTRET Aurore	Adjoint administratif territorial	01/12/2024
DUPUIS Nadine	Adjoint administratif territorial	01/07/2024
DIAZ Mélanie	Adjoint administratif territorial	05/12/2024
LECACHEUR Maud	Adjoint administratif territorial	20/12/2024

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président,

David MARGUERITTE



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

RH/SG/242878

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
GOUIFFES Caroline	Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/07/2024
EVENARD Xavier	Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/10/2024

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

Le Président,

David MARGUERITTE



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

RH/SG/242876

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
ANDERSSON Brunhilda	Adjoint territorial d'animation	02/09/2024

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 2 juillet 2024

**Le Président,**

David MARGUERITE

